

Enquête canadienne sur le revenu : estimations territoriales, 2020

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 3 novembre 2022

En 2020, les familles et les personnes hors famille vivant dans les Territoires du Nord-Ouest avaient un revenu médian après impôt de 95 500 \$, comparativement à 92 200 \$ au Nunavut et à 82 300 \$ au Yukon. Le revenu après impôt dans les territoires est demeuré relativement inchangé par rapport à 2019. Dans chacun des territoires, le revenu médian après impôt était plus élevé que celui dans toute province canadienne en 2020.

Le revenu médian après impôt des familles et des personnes hors famille à Yellowknife (104 600 \$) était semblable à celui à Iqaluit (104 200 \$), alors qu'il s'élevait à 84 500 \$ à Whitehorse.

Le revenu médian après impôt des familles et des personnes hors famille autochtones – Premières Nations, Métis et Inuits – pour les trois territoires s'est établi à 74 800 \$. Ce revenu s'élevait à 77 900 \$ dans les Territoires du Nord-Ouest, à 74 900 \$ au Nunavut et à 62 500 \$ au Yukon.

Les estimations de l'Enquête canadienne sur le revenu sont fondées sur des échantillons probabilistes et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Comme la taille des échantillons pour les trois territoires est relativement petite, les estimations territoriales ont tendance à avoir une grande variabilité d'échantillonnage. Pour cette raison, il est recommandé aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les estimations territoriales d'une année à l'autre.

Des données sur le revenu des Canadiens en 2020 sont également accessibles dans les tableaux du Recensement de la population de 2021. Les tableaux présentent des concepts similaires, qui permettent une désagrégation à des niveaux géographiques et démographiques inférieurs dans les territoires. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les [Tableaux de données du Recensement de la population de 2021](#).

L'arrêt de l'activité économique en réponse à la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation importante des transferts gouvernementaux

En réponse à l'arrêt de l'activité économique et aux restrictions mises en place pour limiter la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Canada a instauré divers programmes de soutien du revenu en 2020 pour aider les Canadiens touchés par la pandémie. Il est donc important d'examiner les estimations territoriales de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2020, compte tenu des événements survenus au cours de la première année de la pandémie. La Prestation canadienne d'urgence et la Prestation canadienne de la relance économique étaient les programmes d'aide liés à la COVID-19 dont les montants agrégés fournis en 2020 étaient les plus élevés.

Les transferts gouvernementaux médians pour les familles et les personnes hors famille dans les trois territoires ont plus que doublé pour passer de 5 400 \$ en 2019 à 12 400 \$ en 2020. Cette augmentation est en grande partie attribuable aux programmes d'aide liés à la COVID-19. Les familles et les personnes hors famille au Nunavut (14 800 \$) affichaient les transferts gouvernementaux médians les plus élevés en 2020, suivies de celles du Yukon (12 300 \$) et de celles des Territoires du Nord-Ouest (11 900 \$).

Moins de 1 résident des territoires sur 10 vivait dans une situation de faible revenu en 2020

Selon la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) au Canada, 8,3 % de la population des territoires, soit 9 800 personnes, vivaient dans une situation de faible revenu en 2020. À titre de comparaison, le taux de faible revenu pour les provinces était de 9,3 %. La MFR-Apl ne tient pas compte des différences dans le coût de la vie.



Selon les seuils de la mesure fondée sur un panier de consommation du Nord pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, le taux de pauvreté était de 9,5 % (environ 7 800 personnes) dans ces deux territoires combinés en 2020. Le taux de pauvreté au Yukon était de 8,8 % (environ 3 500 personnes), tandis qu'il était de 10,2 % (environ 4 300 personnes) dans les Territoires du Nord-Ouest. À titre de comparaison, selon la mesure fondée sur un panier de consommation de l'année de référence 2018, on estime que 6,4 % de la population des provinces était en situation de pauvreté en 2020.

Mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation du Nord pour les territoires

Le [Document technique sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#) marque la fin de la période d'examen de la mesure fondée sur un panier de consommation du Nord (MPC-N) pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Ce document présente les plus récentes estimations de la pauvreté pour l'année de référence 2020.

Le document de travail à venir « Développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Nunavut » décrira la méthodologie proposée pour l'élaboration d'une MPC-N pour le Nunavut. Il permettra de fournir et de comparer les seuils provisoires de la MPC-N du Nunavut et les taux de pauvreté pour les années de référence 2018 à 2020, qui ont été établis grâce à la collaboration entre Statistique Canada, Emploi et Développement social Canada et des représentants du gouvernement du Nunavut.

Pour plus de renseignements au sujet de l'engagement du gouvernement du Canada à combler les lacunes statistiques dans le Nord, veuillez consulter la publication [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#).

Les personnes vivant seules dans les territoires ont un revenu inférieur

Comme dans le reste du Canada, les personnes hors famille vivant dans les territoires ont déclaré le revenu médian après impôt le plus faible (50 400 \$) en 2020 parmi tous les types de familles, suivies des familles monoparentales (79 100 \$). Les familles de deux personnes ou plus avaient un revenu médian après impôt de 107 300 \$. Au sein de ce groupe, les couples avec enfants avaient le revenu médian après impôt le plus élevé (132 400 \$).

Les familles de personnes âgées, c'est-à-dire les familles dont le soutien économique principal était âgé de 65 ans et plus, avaient un revenu médian après impôt de 91 400 \$, comparativement à 112 900 \$ pour les familles dont le soutien économique principal avait moins de 65 ans.

Près de 3 résidents des territoires sur 10 étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2020

En 2020, 29,6 % des personnes résidant dans les territoires vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire marginale, modérée ou grave. Le Nunavut (49,5 %) affichait la plus forte proportion de personnes en situation d'insécurité alimentaire, suivi du Yukon (21,2 %) et des Territoires du Nord-Ouest (20,4 %).

Les personnes vivant dans une famille monoparentale (51,6 %) ou dans une famille comptant un couple avec enfants (34,8 %) ont enregistré les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés dans les territoires en 2020.

Les Premières Nations, les Métis et les Inuits étaient plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire que la population non autochtone dans les territoires. En 2020, le taux d'insécurité alimentaire était de 46,8 % chez les Autochtones de 16 ans et plus dans les territoires, comparativement à 12,6 % chez les non-Autochtones.

Tableau 1
Statistiques du revenu des familles et des personnes hors famille économique, selon le territoire, 2019 et 2020

	Revenu du marché		Transferts gouvernementaux		Revenu total		Impôt sur le revenu		Revenu après impôt	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
	médiane (dollars constants de 2020)									
Ensemble des territoires	88 200	87 900	5 400	12 400	97 700	100 100	11 300	11 300	87 300	87 700
Yukon	80 200	71 800	3 300	12 300	89 900	90 900	9 100	8 800	78 400	82 300
Territoires du Nord-Ouest	102 000	98 800	6 100	11 900	111 900	113 400	14 500	15 500	93 900	95 500
Nunavut	86 900	80 400	7 700	14 800	107 100	103 900	10 600	11 300	94 500	92 200

Source(s) : Enquête canadienne sur le revenu (5200), totalisation personnalisée.

Tableau 2
Revenu après impôt de certains types de famille, selon le territoire, 2019 et 2020

	Revenu après impôt	
	2019	2020
	médiane (dollars constants de 2020)	
Ensemble des territoires		
Familles économiques	109 300	107 300
Familles de personnes âgées	78 700	91 400
Familles de personnes non âgées	113 300	112 900
Couples	103 700	113 500
Couples avec enfants	136 300	132 400
Familles monoparentales	63 900	79 100
Personnes hors famille économique	50 200	50 400
Yukon		
Familles économiques	101 000	100 500
Familles de personnes âgées	88 800	91 400
Familles de personnes non âgées	101 600	101 800
Couples	101 600	93 200
Couples avec enfants	119 100	118 700
Familles monoparentales	65 700	F
Personnes hors famille économique	47 800	43 900
Territoires du Nord-Ouest		
Familles économiques	128 700	118 200
Familles de personnes âgées	78 700	91 900
Familles de personnes non âgées	131 600	129 100
Couples	128 000	115 700
Couples avec enfants	147 400	139 900
Familles monoparentales	59 100	F
Personnes hors famille économique	52 400	54 900
Nunavut		
Familles économiques	104 000	112 900
Familles de personnes âgées	F	F
Familles de personnes non âgées	108 000	120 800
Couples	122 400	136 700
Couples avec enfants	116 300	127 000
Familles monoparentales	F	F
Personnes hors famille économique	50 200	F

F trop peu fiable pour être publié

Source(s) : Enquête canadienne sur le revenu (5200), totalisation personnalisée.

Note aux lecteurs

Il s'agit de la troisième année où des données sont recueillies dans le cadre de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) pour les territoires. Cette fois-ci, les données portent sur le revenu pour l'année 2020. Les ménages vivant dans des régions éloignées à très faible densité de population sont exclus de l'enquête. La couverture de l'enquête englobe environ 96 % de la population des Territoires du Nord-Ouest, 93 % de celle du Nunavut et 92 % de celle du Yukon.

Les estimations de l'ECR sont fondées sur des échantillons probabilistes et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Comme la taille des échantillons pour les trois territoires est relativement petite, les estimations territoriales ont tendance à avoir une grande variabilité d'échantillonnage. Pour cette raison, il est recommandé aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les estimations territoriales de 2019 et de 2020. Très peu d'estimations à l'échelle territoriale ont présenté des différences statistiquement significatives entre les deux années.

Des données sur le revenu des Canadiens en 2020 sont également accessibles dans les tableaux du Recensement de la population de 2021. Les tableaux présentent des concepts similaires, qui permettent une désagrégation à des niveaux géographiques et démographiques inférieurs. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les [Tableaux de données du Recensement de la population de 2021](#).

Définitions

Une **famille économique** désigne un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil. Ce concept diffère du concept de la famille de recensement utilisé pour les données infraprovinciales dans les Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers.

Dans le présent communiqué, les analyses des revenus sont fondées sur les **médianes**. La médiane est le point central entre la moitié de la population ayant un revenu plus élevé et l'autre moitié ayant un revenu plus faible.

Le **revenu après impôt** correspond au total du revenu du marché et des transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu.

Le **revenu du marché** comprend le revenu d'emploi, les revenus de régimes de retraite privés ainsi que les revenus d'investissements et autres revenus issus du marché.

Les **transferts gouvernementaux** comprennent des prestations, comme la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, les prestations pour enfants, l'assurance-emploi, l'aide sociale, le crédit pour la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée et les crédits d'impôt provinciaux.

Pour 2020, les transferts gouvernementaux comprennent également les prestations d'urgence et de relance économique en réponse à la pandémie de COVID-19. Les estimations des prestations liées à la COVID-19 tiennent compte des programmes fédéraux de prestations d'urgence et de relance (p. ex. la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique), des programmes administrés par les gouvernements provinciaux ainsi que d'un paiement unique versé aux Canadiens en situation de handicap. Les améliorations apportées aux programmes fédéraux existants ne sont pas prises en compte dans les estimations des prestations liées à la COVID-19, mais elles le sont dans les transferts gouvernementaux totaux.

Dans ce communiqué, le **faible revenu** est calculé à partir de la mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI). Sont considérées comme à faible revenu les personnes dont le revenu après impôt rajusté correspond à moins de 50 % de la médiane du revenu après impôt rajusté. Le revenu après impôt est rajusté en divisant le revenu du ménage par la racine carrée de la taille du ménage et en attribuant cette valeur à toutes les personnes du ménage. La médiane observée dans les 10 provinces a été utilisée pour établir les seuils de la MFR-ApI pour les estimations dans les trois territoires.

Le terme « **Autochtones** » désigne les personnes de 16 ans et plus qui s'identifient comme Autochtones; c'est-à-dire les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis ou les Inuits.

Les **familles autochtones** sont des familles économiques dont le soutien économique principal est autochtone.

L'**insécurité alimentaire**, dans ce communiqué, fait référence aux personnes qui vivent dans un ménage ayant connu une situation d'insécurité alimentaire marginale, modérée ou grave. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'[Enquête canadienne sur le revenu : insécurité alimentaire et besoins insatisfaits en matière de soins de santé, 2018 et 2019](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5200.

La publication « [Document technique sur la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#) », qui fait partie de la *Série de documents de recherche - Revenu (75F0002M)*, est maintenant offerte.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).